

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} février 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 janvier 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ODUNCU. M. LAJOINIE, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, Mme GALLOT-DANTON, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme CABARTIER.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Modification du dispositif d'aides accordées par la Ville pour des travaux réalisés par des propriétaires privés dans le périmètre du SPR (Site Patrimonial Remarquable)

SV/N° 2023 - 02 – 02

M. Jean-François Thuillier, Adjoint au Maire, expose que, lors de sa séance du 16 septembre 2021, le Conseil Municipal a mis en place un dispositif d'aides pour des travaux réalisés par des propriétaires privés dans le périmètre de l'AVAP/SPR, notamment pour faciliter l'utilisation des matériaux préconisés par le règlement de l'AVAP.

Le règlement prévoit que ces aides sont attribuées suivant conditions de ressources. Or, il s'avère, après plus d'un an de fonctionnement, que très peu de particuliers déposent des demandes d'aides, beaucoup d'entre eux semblant en effet freinés par cette modalité.

Afin d'ouvrir plus largement le dispositif et favoriser au maximum les travaux en SPR et la mise en œuvre de matériaux nobles,

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique - accepte de modifier le règlement et d'attribuer désormais les aides sans condition de ressources, les autres prescriptions du règlement restant inchangées.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 6
Pour : 24
Contre :
Abstentions :